

Vaccinations obligatoires et recommandées

La vaccination en milieu professionnel présente un intérêt individuel dans le sens où elle protège les personnes exposées contre un risque de maladies. Elle a cependant aussi un intérêt collectif car elle contribue à la diminution de la propagation des germes et des virus.



L'employeur prend financièrement à sa charge les vaccinations obligatoires ainsi que celles qu'il recommande.

En cas de contre-indication par rapport à l'état de santé de l'agent, des examens complémentaires peuvent être demandés par le médecin de prévention afin de ne pas porter atteinte à la santé de celui-ci.

Les vaccins obligatoires		
Vaccins	Caractéristiques de la maladie	Activités professionnelles concernées (liste non exhaustive)
Tétanos	Contractures et spasmes des muscles pouvant provoquer un arrêt respiratoire ou un arrêt cardiaque.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagères... ➤ Personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées et de garde d'enfants d'âge préscolaire (crèches, écoles maternelles...). ➤ Assistantes maternelles. ➤ Agents des services de médecine du travail. ➤ Agents des services techniques, d'hygiène et de santé et funéraires.
Hépatite B	Bénigne mais certaines évoluent vers une cirrhose ou un cancer du foie.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnels de santé. ➤ Agents professionnels du secours et de la sécurité (policiers, pompiers...).
BCG Tuberculose	Poumon, organe le plus souvent infecté par le bacille tuberculeux. La tuberculose pulmonaire se caractérise par une toux productive et une gêne respiratoire.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agents des écoles maternelles, des pouponnières, des crèches ainsi que les assistantes maternelles. ➤ Personnel soignant et personnes susceptibles d'avoir des contacts répétés avec des malades tuberculeux dans les établissements sociaux et d'hébergement des personnes âgées ainsi que les aide-ménagères. ➤ Etudiants préparant les professions à caractère social tels que les animateurs socio-éducatifs, les assistantes de services social, les éducateurs de jeunes enfants...
Diphtérie	Revêt habituellement l'aspect d'une angine modérée. Peut évoluer vers une atteinte du muscle cardiaque et une paralysie des membres et des muscles respiratoires.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablissement de garde d'enfants d'âge préscolaire ou scolaire (crèches, écoles maternelles...). ➤ Assistantes maternelles. ➤ Personnes des services assimilés aux pompes funèbres. ➤ Etablissement d'hébergement de personnes âgées. ➤ Services de maintien à domicile. ➤ Services d'incendie et de secours.
Poliomyélite	Soit bénigne et se traduit par de maux de tête, une légère fièvre et une angine, soit maligne et évolue dans certains cas vers la paralysie.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etablissement de garde d'enfants d'âge préscolaire ou scolaire (crèches, écoles maternelles...). ➤ Assistantes maternelles. ➤ Personnes des services assimilés aux pompes funèbres. ➤ Etablissement d'hébergement de personnes âgées. ➤ Services de maintien à domicile. ➤ Services d'incendie et de secours.

Les vaccins recommandés		
Vaccins	Caractéristiques de la maladie	Activités professionnelles concernées (liste non exhaustive)
Tétanos	Contractures et spasmes des muscles pouvant provoquer un arrêt respiratoire ou un arrêt cardiaque.	Ensemble du personnel et plus particulièrement, agents des : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Services techniques (espaces verts, chantiers, voirie, cimetières, collecte et traitement des ordures ménagères...). ➤ Garde-chasse. ➤ Pouvant être en contact avec les eaux usées.
Rage	Toujours mortelle peut être furieuse : caractérisée par des agitations et des spasmes ou plus rarement paralysante, avec une évolution plus lente.	Personnes susceptibles d'être en contact avec des animaux infectés : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Garde-chasse. ➤ Personnels des fourrières.
Hépatite B	Bénigne mais certaines évoluent vers une cirrhose ou un cancer du foie.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnel pouvant être en contact avec du sang ou du sperme.
Hépatite A	Gravité varie du simple syndrome grippal modéré à l'insuffisance hépatique fulminante mortelle.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agent impliqué dans la préparation alimentaire dans la restauration collective. ➤ Agent pouvant être en contact avec des eaux usées, égoutiers, personnel des réseaux d'assainissement, des stations d'épuration et certains agents de la maintenance.
Leptospirose	Maladie transmise par le rat qui l'élimine dans les urines et les déjections, souillant ainsi les eaux et les sols. Les premiers symptômes associent fièvre, frissons, douleurs musculaires et céphalées. En quelques jours les signes évoluent avec des atteintes viscérale, hépatique, rénale, voir une méningite hémorragique.	Les travaux exposant à la leptospirose sont cités dans les tableaux de maladie professionnelle. Professions s'exerçant dans les milieux humides et chauds susceptibles d'abriter les rongeurs et celle impliquant la manipulation des milieux souillés par leurs urines, ce sont essentiellement les agents : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervenant dans les égouts. ➤ De la voirie. ➤ Des cimetières. ➤ Eboueurs. ➤ Des piscines. ➤ Traitement des eaux usées. ➤ Stations d'épuration. ➤ Garde-pêche. ➤ Certains agents des espaces verts intervenant dans les milieux insalubres ou marécageux.
Coqueluche	La coqueluche est une maladie qui peut être sévère, voire fatale, pour les personnes fragilisées (très jeunes nourrissons et personnes souffrant d'affections respiratoires chroniques). La protection acquise par la vaccination ou la maladie n'étant pas définitive, la majorité de la population adulte peut donc contracter la maladie.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Médiateurs ➤ Agents des services sociaux ➤ Personnels en contact avec des enfants
Grippe	L'obligation vaccinale contre la grippe est suspendue depuis le 14 octobre 2006 et jusqu'à nouvel ordre.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnels pouvant être en contact avec du public
Oreillons	Les oreillons sont une maladie infectieuse virale très contagieuse surtout en période hivernale. La transmission du « virus ourlien » se fait par voie aérienne, par inhalation de gouttelettes de salive émises par une personne malade ou par contact direct avec la salive.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agents des services sociaux ➤ Personnels en contact avec des enfants
Rougeole	La rougeole est une maladie virale très contagieuse. Une éruption cutanée précédée par une rhinite, une conjonctivite, une toux et une fièvre modérée caractérisent la maladie. Face à la rougeole, les adultes ne sont pas protégés s'ils n'ont pas été vaccinés ou s'ils n'ont pas déjà eu la rougeole. Les complications sévères sont plus fréquentes chez le jeune enfant de moins de un an et l'adulte de plus de vingt ans.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agents des services sociaux ➤ Personnels en contact avec des enfants

Les vaccins recommandés		
Vaccins	Caractéristiques de la maladie	Activités professionnelles concernées (liste non exhaustive)
Rubéole	Presque toujours bénigne sauf pour les femmes enceintes car elle provoque des malformations fœtales irréversibles.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agents des services sociaux ➤ Personnels en contact avec des enfants
Varicelle	La varicelle est une maladie dite infantile très contagieuse procédant par épidémies, due à un herpès virus de la même famille que celle du zona. La transmission du virus, dont le réservoir est uniquement humain, se fait par contact direct des vésicules ou par aérosol. Les boutons ou vésicules qui apparaissent sur la peau sont contaminant jusqu'à ce qu'ils sèchent. La plupart du temps bénigne, elle peut être l'objet de surinfections cutanées, pulmonaires ou neurologiques. La période d'incubation est de 10 à 21 jours en moyenne.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Médiateurs ➤ Agents des services sociaux ➤ Personnels en contact avec des enfants

Si vous n'êtes pas à jour de vos vaccins et avec accord du médecin de prévention, il est possible de les faire réaliser lors de la visite médicale annuelle, à condition d'apporter le vaccin et le carnet de vaccination à jour.